



Collège François-de-Laval

## FRAIS DE FRÉQUENTATION 2019-2020

| DESCRIPTION  | COÛT TOTAL                     | MOMENT DES VERSEMENTS     |
|--|--------------------------------|---------------------------|
| Frais d'inscription <i>(si trois enfants inscrits au CFDL, le 3<sup>e</sup> est gratuit)</i> | 155 \$                         | À l'inscription           |
| Association des parents <i>(par famille)</i>   | 25 \$                          | Août/Janvier <sup>1</sup> |
| Frais de scolarité   | 2 775 \$                       | Voir verso                |
| Frais afférents  | 475 \$                         | Août/Janvier <sup>1</sup> |
| Frais attachés au profil « Did@ctic »  | 575 \$                         | Voir verso                |
| Cahiers d'exercices  | De 200 \$ à 300 \$             | Août/Janvier <sup>1</sup> |
| Option Développement de l'athlète (optionnel)  | 800 \$                         | Voir verso                |
| Fondation CFDL (facultatif)<br><i>(contribution aux projets de développement)</i>            | 100 \$<br><i>(par famille)</i> | Août/Janvier <sup>1</sup> |

<sup>1</sup> : Coût total divisé en deux (2) versements égaux



Collège François-de-Laval

## FRAIS DE FRÉQUENTATION 2019-2020

| DESCRIPTION  | COÛT TOTAL                     | MOMENT DES VERSEMENTS     |
|--|--------------------------------|---------------------------|
| Frais d'inscription <i>(si trois enfants inscrits au CFDL, le 3<sup>e</sup> est gratuit)</i> | 155 \$                         | À l'inscription           |
| Association des parents <i>(par famille)</i>   | 25 \$                          | Août/Janvier <sup>1</sup> |
| Frais de scolarité   | 2 775 \$                       | Voir verso                |
| Frais afférents  | 475 \$                         | Août/Janvier <sup>1</sup> |
| Frais attachés au profil « Did@ctic »  | 575 \$                         | Voir verso                |
| Cahiers d'exercices  | De 200 \$ à 300 \$             | Août/Janvier <sup>1</sup> |
| Option Développement de l'athlète (optionnel)  | 800 \$                         | Voir verso                |
| Fondation CFDL (facultatif)<br><i>(contribution aux projets de développement)</i>            | 100 \$<br><i>(par famille)</i> | Août/Janvier <sup>1</sup> |

<sup>1</sup> : Coût total divisé en deux (2) versements égaux

## Modalités de paiement

Seuls les frais de scolarité, les frais du profil Did@ctic, les frais pour les cours particuliers de musique et l'option Développement de l'athlète peuvent être étalés en neuf (9) ou dix-huit (18) versements par paiements préautorisés OU en quatre (4) versements par chèques postdatés. Les frais afférents, les cahiers d'exercices, les contributions à l'Association des parents et à la Fondation sont payables en deux (2) versements égaux à la fin août et au début janvier.

### 1. Par paiements préautorisés

- ✓ Neuf (9) versements entre septembre et mai
- ✓ Dix-huit (18) versements entre septembre et mai

### 2. Par chèques postdatés

- ✓ Quatre (4) chèques postdatés encaissables en septembre, novembre, février et avril

#### AVANTAGE

- ◆ **Réduction pour les frais de scolarité et l'option Développement de l'athlète**
  - ✓ 10 % pour le 2<sup>e</sup> enfant de la même famille / 30 % pour le 3<sup>e</sup> enfant de la même famille (frais de scolarité)
  - ✓ 100 \$ pour le 2<sup>e</sup> enfant (option Développement de l'athlète)
  - ✓ 400 \$ pour le 3<sup>e</sup> enfant (option Développement de l'athlète)

**De l'aide financière est disponible pour les familles à faible revenu avec preuve à l'appui. Contactez madame Rosanne Dupéré au 418-694-1020 poste 223.**

- Aucun remboursement pour les frais d'inscription (article 72 de la loi de l'enseignement privé), les frais afférents, les cahiers d'exercices et la contribution à l'Association des parents.
- Les frais de scolarité indiqués sont sujets à changement advenant des diminutions dans les subventions ministérielles ou à la suite d'une décision du Conseil d'administration.

## Modalités de paiement

Seuls les frais de scolarité, les frais du profil Did@ctic, les frais pour les cours particuliers de musique et l'option Développement de l'athlète peuvent être étalés en neuf (9) ou dix-huit (18) versements par paiements préautorisés OU en quatre (4) versements par chèques postdatés. Les frais afférents, les cahiers d'exercices, les contributions à l'Association des parents et à la Fondation sont payables en deux (2) versements égaux à la fin août et au début janvier.

### 1. Par paiements préautorisés

- ✓ Neuf (9) versements entre septembre et mai
- ✓ Dix-huit (18) versements entre septembre et mai

### 2. Par chèques postdatés

- ✓ Quatre (4) chèques postdatés encaissables en septembre, novembre, février et avril

#### AVANTAGE

- ◆ **Réduction pour les frais de scolarité et l'option Développement de l'athlète**
  - ✓ 10 % pour le 2<sup>e</sup> enfant de la même famille / 30 % pour le 3<sup>e</sup> enfant de la même famille (frais de scolarité)
  - ✓ 100 \$ pour le 2<sup>e</sup> enfant (option Développement de l'athlète)
  - ✓ 400 \$ pour le 3<sup>e</sup> enfant (option Développement de l'athlète)

**De l'aide financière est disponible pour les familles à faible revenu avec preuve à l'appui. Contactez madame Rosanne Dupéré au 418-694-1020 poste 223.**

- Aucun remboursement pour les frais d'inscription (article 72 de la loi de l'enseignement privé), les frais afférents, les cahiers d'exercices et la contribution à l'Association des parents.
- Les frais de scolarité indiqués sont sujets à changement advenant des diminutions dans les subventions ministérielles ou à la suite d'une décision du Conseil d'administration.

*(Frais de fréquentation 2019-2020 adoptés au C.A. du 12 juin 2018/rd)*